

CAFDES RENTREE 2009 : UNE PROCEDURE D'ADMISSION RENOVÉE

Le CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale), à l'instar de l'ensemble des formations sociales, a fait l'objet d'une réforme en 2007 (Décret du 19 avril 2007). Ce diplôme de référence de niveau I, délivré par l'EHESP, est préparé dans des centres de formation habilités. Les programmes et la certification sont définis et organisés nationalement et s'inscrivent dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

A l'occasion de cette réforme, les 22 centres de formation adhérents de l'AFORTS et du GNI se sont constitués en réseau.

L'un des résultats concrets de ce réseau est l'organisation d'une sélection commune qui permet à chaque candidat de s'inscrire aux épreuves de sélection dans l'établissement de son choix et d'effectuer sa formation indépendamment de ce lieu de sélection : la clôture des inscriptions, les frais d'inscription, la date et le contenu des épreuves et le règlement de sélection sont identiques sur toute la France divisée en 4 inter-régions.

La sélection étant valable sur tout le territoire national, le candidat admis peut suivre la formation dans l'un des 22 centres agréés de son choix, adhérent au réseau GNI/AFORTS.

La liste des 22 centres dispensant la formation CAFDES, répartis sur toute la France en 4 inter centres figure sur les sites internet du GNI (www.gni.asso.fr) et de l'AFORTS (www.aforts.com).

La date de clôture des inscriptions est le 15 janvier 2009 pour les inter centres grand Est, grand Ouest et Grand Sud et le 30 janvier pour l'inter centre Ile-de-France Nord.

Le coût de la sélection est de 300 €

L'épreuve écrite de sélection est fixée au 13 mars 2009 (France métropolitaine, Réunion et Martinique), et les épreuves orales sont organisées - dans les jours qui suivent l'écrit - dans un des centres de formation.

Paris, le 3 décembre 2008